

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CFG BANK**

## Publication des taux d'intérêt - Emission d'obligations subordonnées perpétuelles de CFG Bank

CASABLANCA, LE 2 DÉCEMBRE 2021

**Préambule :** Les détails de l'opération, objet du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 30/11/2021 sous la référence VI/EM/032/2021, et disponible au siège de CFG Bank, de son conseiller financier, de l'organisme chargé du placement, ainsi que sur les sites web de CFG Bank, de l'AMMC, et de la Bourse de Casablanca, se présentent comme suit :

	Tranche A (Révisable chaque 5 ans - cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
<b>Plafond de tranche (MAD)</b>	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	800	800	800	800
<b>Valeur nominale unitaire (MAD)</b>	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>Négoциabilité des titres</b>	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)
<b>Garantie de remboursement</b>	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
<b>Maturité</b>	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans)			
<b>Méthode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (révisables chaque 5 ans), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			

La période de souscription s'étalera du 8 décembre 2021 au 15 décembre 2021 inclus.

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 30/11/2021 sous la référence VI/EM/032/2021.

Conformément audit prospectus, les taux d'intérêts relatifs à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons de CFG Bank d'un montant global de 80 000 000 MAD se présentent comme suit :

Tranche A (Révisable chaque 5 ans – Cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans – Non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement – Cotée)	Tranche D (Révisable annuellement – Non cotée)
Pour les 5 premières années, le taux 5 ans déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 02/12/2021 ressort à 1,99%.	Pour la première année, le taux plein 52 semaines monétaire déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 02/12/2021 ressort à 1,57%.		
Le taux d'intérêt facial des présentes tranches, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 260 et 270 points de base ressort entre 4,59% et 4,69%.	Le taux d'intérêt facial des présentes tranches, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 250 et 260 points de base ressort entre 4,07% et 4,17%.		

**POUR TOUT CONTACT RELATIF À LA COMMUNICATION FINANCIÈRE :**

**M. Salim Rais**

*Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion*

Téléphone : 05 22 488 395 - Email : s.rais@cfgbank.com